



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 10 Mars 2015

Communiqué de presse

Le préfet soutient les responsables de la Direction Zonale de la Police aux Frontières

Le secrétaire départemental de SGP-FO et son adjoint ont décidé d'utiliser les médias pour contester une décision de réorganisation de la PAF Martinique.

Ce mouvement interne concernant 4 des 15 agents du service de la PAF affectés au port de Fort-de-France, a été décidé dans l'intérêt du service et dans le cadre du plan Vigipirate. Le lieu de travail de ces agents change, passant du port de Fort de France à l'aéroport du Lamentin mais leurs missions restent identiques.

Ce mouvement est contesté par les quatre intéressés, pour autant aucune des voies de recours internes, notamment la saisine de l'IGPN, n'a été utilisée.

Le préfet de la Martinique regrette l'action irresponsable entreprise par ces deux représentants syndicaux.

Les propos tenus par ces fonctionnaires de police dans leur communiqué de presse et sur les plateaux de télévisions sont disproportionnés, diffamatoires et mensongers.

Une mission de l'IGPN est diligentée.